

Direction de l'académie

DASEN écoles-collèges

Affaire suivie par :

Laurent Pinel, ADASEN

Mél : ce.dasen1@ac-paris.fr

Paris, le 20 novembre 2025

La Directrice académique
des services de l'Éducation nationale
chargée des écoles et des collèges

12, Boulevard d'Indochine
CS 40 049
75933 Paris Cedex 19

à

Mesdames les inspectrices,
Messieurs les inspecteurs
en charge des circonscriptions du 1^{er} degré
de l'académie de Paris

I-DAS-25-02143

Objet : formation des néo-titulaires première et deuxième année (T1/T2) pour l'année scolaire 2025-2026

1. PARCOURS DE FORMATION CONTINUE DES PROFESSEURS DES ÉCOLES TITULAIRES 1^{ÈRE} ANNÉE

A. L'ACCOMPAGNEMENT

L'accompagnement et le suivi des enseignants néo-titulaires 1^{ère} année (dits « T1 ») sont assurés par la circonscription dans laquelle ils exercent à l'année, qui peut éventuellement différer de la circonscription de rattachement administratif.

Pour les T1 dont le service se répartit sur des circonscriptions différentes, c'est la circonscription dans laquelle s'effectue la plus importante quotité de service qui assure leur accompagnement et leur suivi. Dans le cas particulier d'un service partagé à 50%, il appartiendra aux circonscriptions de procéder à un arbitrage pour déterminer conjointement les modalités du suivi.

Un accueil individuel est organisé en circonscription, avant la fin de la deuxième période, afin de déterminer les points d'appui et les besoins de chacun pour sa première année de titularisation. Chaque T1 bénéficie, au moins deux fois dans l'année, de visites conseil par les conseillers pédagogiques de circonscription. Il s'agit de visites d'accompagnement, de conseil et de formation.

Si le T1 rencontre des difficultés professionnelles, il est possible d'organiser une journée d'observation dans une classe du même niveau ainsi que des visites supplémentaires sous réserve de possibilités de remplacement. En cas de difficultés persistantes, l'IEN pourra procéder à une visite.

B. LA FORMATION CONTINUE

Depuis la rentrée 2025, le parcours de formation des T1 est organisé dans le cadre ordinaire des 18 heures en circonscription (constellation ou parcours d'équipe de l'école).

2. PARCOURS DE FORMATION CONTINUE DES PROFESSEURS DES ÉCOLES TITULAIRES 2^{ÈME} ANNÉE

A. L'ACCOMPAGNEMENT

L'accompagnement et le suivi des enseignants néo-titulaires 2^e année (dits « T2 ») sont assurés par la circonscription dans laquelle ils exercent à l'année, qui peut éventuellement différer de la circonscription de rattachement administratif.

Pour les T2 dont le service se répartit sur des circonscriptions différentes, c'est la circonscription dans laquelle s'effectue la plus importante quotité de service qui assure leur accompagnement et leur suivi. Dans le cas particulier d'un service partagé à 50%, il appartiendra aux circonscriptions de procéder à un arbitrage pour déterminer conjointement les modalités du suivi.

Chaque T2 bénéficie d'une visite de conseiller pédagogique et, si possible, d'une visite finale de l'IEN de circonscription. Cette visite finale n'est pas une visite de rendez-vous de carrière mais une visite formative. Elle sera donc potentiellement la première visite en tant que titulaire par un inspecteur avant le premier rendez-vous de carrière. D'autres rencontres avec des formateurs pourront être organisées à la demande du T2 ou si un besoin a été identifié par l'IEN.

Si un T3 n'a pas bénéficié de suivi en T2, quelle qu'en soit la raison, il peut être concerné par ce même accompagnement et suivi.

B. LA FORMATION CONTINUE

Le parcours de formation des T2 reste organisé dans le cadre des 18 heures en circonscription (constellation ou parcours d'équipe de l'école).

3. MODALITES COMMUNES AU SUIVI DES PROFESSEURS DES ÉCOLES T1, T2 et T3

Pour chacune de ces catégories de personnels, les visites sont formalisées par un rapport de visite dont les objectifs correspondent aux attentes du référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (arrêté du 1^{er} juillet 2013).

La directrice académique des services de l'Education nationale
chargée des écoles et des collèges
Christelle GAUTHEROT

